



Commune d'HURIGNY – 71870

NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL voté le 29 mars 2023

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2023

I/ Eléments de contexte sur la situation financière de la commune

La population totale d'HURIGNY (source INSEE) :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 060 hab	2 097 hab	2 090 hab	2 075 hab	2 062 hab	2 042 hab

La population DGF d'HURIGNY :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 091 hab	2 128 hab	2 122 hab	2 111 hab	2 097 hab	2 077 hab

La population de la commune était en constante évolution depuis plusieurs années mais le recensement effectué en 2019 a montré une légère diminution.

La commune d'HURIGNY fait partie de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à fiscalité propre.

Les contributions professionnelles (CFE, CVAE, IFR, TASCOT) sont donc perçues par l'agglomération qui reverse en contrepartie une attribution de compensation (ACTP) correspondant au produit communal de la taxe professionnelle 2004, diminuée du coût net des charges transférées.

Le budget 2023 est établi selon la nouvelle nomenclature comptable M57, le conseil municipal ayant décidé de l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023.

II/ Priorités et résultats du budget 2023

Le budget 2022 se clôture avec :

- un excédent de la section de fonctionnement de 172 816.04 € qui sera reporté au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2023,
- un excédent de la section d'investissement de 541 669.232 € qui sera reporté au compte 002 de la section d'investissement du budget 2023.

Les principales dépenses d'investissement du budget 2023 sont :

- l'agrandissement de la bibliothèque municipale et de la mairie,
- l'aménagement d'un parcours sportif de santé dans le parc du château,
- des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans différents quartiers (rue de la Brasse, rue de Chazoux, route de la Grisière...),
- la réfection des trottoirs rue du Clos du Château,
- l'acquisition et l'installation du matériel de vidéoprotection,
- l'achat de matériels pédagogiques et informatiques pour les écoles,
- l'achat de matériel informatique pour la mairie,
- l'acquisition d'un microtracteur.

1- Les dépenses de fonctionnement 2023

Comme en 2022, le budget 2023 pour les dépenses de fonctionnement est impacté par la hausse du coût de l'énergie.

Les charges à caractère général sont en hausse.

Le poste le plus important reste les dépenses d'énergie (électricité, gaz, combustibles et carburants) qui est passé de 113 260.10 € en 2021 à 138 227.62 € en 2022. Le budget est établi en tenant compte d'une hausse des tarifs.

Les fournitures d'entretien et de petits équipements sont stables ainsi que la majorité des autres postes.

Les charges de personnel sont reconduites en intégrant la hausse du point d'indice sur une année pleine et les avancements d'échelon. Aucune création de nouveau poste est prévue en 2023.

Les autres charges de gestion courante (indemnités de fonction, subventions aux associations) sont quasi identiques à 2022.

Seule la subvention au CCAS (1 000 € les années précédentes) n'a pas été reconduite, considérant que l'excédent de fonctionnement du budget du CCAS permettait d'équilibrer le budget 2023 sans soutien du budget principal.

Les autres postes de dépenses sont subis telles les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux.

A noter que :

- la contribution au Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants est en hausse (35 301.08 € en 2022 - prévision 2023 = 45 000 €).
- les contributions au service départemental d'incendie et au service instructeur d'autorisation du droit des sols sont désormais réglées par l'Agglomération qui la déduit de notre ACTP.
- à compter de cette année, le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales (GEP) à MBA sera également retenue sur notre ACTP.

Le total des prévisions des dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, est de 1 382 662 € en 2023 (pour mémoire en 2022 = 1 247 123 €).

La progression par rapport à 2022 s'explique par la hausse de l'énergie, l'entretien des bâtiments et les charges de personnel.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	582 155,00	582 155,00	582 155,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	617 600,00	617 600,00	617 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	163 860,00	163 860,00	163 860,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	1 365 615,00	1 365 615,00	1 365 615,00
66	Charges financières	0,00	0,00	4 978,00	4 978,00	4 978,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 372 593,00	1 372 593,00	1 372 593,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		20 495,00	20 495,00	20 495,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		10 069,00	10 069,00	10 069,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		30 564,00	30 564,00	30 564,00

TOTAL	0,00	0,00	1 403 157,00	1 403 157,00	1 403 157,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 403 157,00

La section de fonctionnement s'équilibre donc à 1 403 157 € en dépenses et recettes.

2- Les recettes de fonctionnement 2023

* La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les dotations attribuées sont les suivantes

2017	2018	2019	2020	2021	2022
175 607 €	173 205 €	173 773 €	171 649 €	168 722 €	167 152 €

Au jour de l'établissement de cette note la DGF définitive 2023 n'est pas connue, mais une simulation faite sur le site de l'AMF permet de réaliser une estimation de 165 477 €, soit une légère diminution.

Il en est de même pour la Dotation de Solidarité Rurale et la dotation nationale de péréquation, inscrites pour un montant légèrement inférieur à 2022.

*** La dotation de solidarité rurale (DSR)**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (estimation)
29 627 €	31 214 €	31 617 €	31 919 €	31 230 €	31 545 €	31 000 €

*** La dotation nationale de péréquation (DNP)**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (estimation)
10 850 €	11 673 €	13 273 €	12 607 €	12 316 €	11 972 €	11 000 €

La variation pour la commune de ces trois dotations de l'état est inconnue à ce jour.

*** Les taux d'imposition en 2023**

Depuis l'année 2000 incluse, tous les projets ont été financés sans augmentation de la pression fiscale, sauf :

- en 2005 : jusqu'en 2004, les taxes d'habitation et foncières comportaient des parts communale et intercommunale distinctes. A partir de 2005, la part intercommunale de ces deux taxes a disparu puisque les communautés d'agglomération sont principalement financées par les produits des taxes professionnelles et des dotations de l'État. Les compétences précédemment exercées par la Communauté de communes du Mâconnais, jusqu'à sa dissolution, sont restées à la charge financière des communes qui la composaient, non seulement pour celles qu'elles ont récupérées directement mais aussi pour celles qui ont été transférées à la CAMVAL. En effet, pour ces dernières, les charges correspondantes sont déduites de la compensation de taxe professionnelle reversée par la CAMVAL à ces mêmes communes, dont HURIGNY. Pour assumer ces charges, la Commune a donc récupéré les taux des précédentes taxes intercommunales qui se sont ajoutés aux taux communaux 2004. Cette gymnastique fiscale n'a donc pas eu de répercussion pour les contribuables.
- en 2011 : une augmentation de 2% est intervenue pour permettre en particulier de faire face à la diminution de certaines aides extérieures et à l'augmentation prévisible de certaines dépenses, en particulier celles liées aux orientations intercommunales dans le domaine de la petite enfance.

Pour 2023, considérant qu'afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le produit fiscal de référence est suffisant, le Conseil Municipal, sur avis de la commission communale des finances, a décidé de maintenir pour 2023 les taux votés pour l'année 2022.

Les taux de référence restent donc établis à :

- Taxe foncière bâtie : **39.06 %**,
- Taxe foncière non bâtie : **45.35 %**,
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : **11.05 %**,

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2023

Taxes	Bases d'imposition	Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
	effectives 2022 1	2023 2	2023 3	prévisionnelles 2023 4	(col. 4 x col. 2) 2023 5	2023 6	(col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 188 098	39,06	110,59	2 343 000	915 176	39,06	915 176
Taxe foncière non bâties (TFNB)	77 064	45,35	124,30	82 400	37 368	45,35	37 368
Taxe d'habitation (TH)	149 581	11,05	47,43	160 201	17 702	11,05	17 702
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	970 246		970 246

Puis il convient d'ajouter les allocations compensatrices et déduire la contribution du coefficient correcteur :

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a Personnes de condition modeste	667
b Baux à réhabilitation OPPV Mayotte	9
c Exonérations de longue durée (logem sociaux)	211
d Locaux industriels	0
Taxe foncière non bâtie	4 370
Taxe d'habitation :	
a Dotation pour perte de THLV	
b Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b Base minimum	
c Locaux industriels	
d Autres allocations	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux votés (col 7) 970 246	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col 11) -64 303	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 905 943
--	---	---	---	---

Le produit net réellement perçu par la commune, à taux identiques, est de 905 943 €. Le produit supplémentaire généré par rapport à 2022 (+ 64 990 €) résulte de la revalorisation des bases par les services fiscaux à hauteur d'environ 7%.

Les autres produits tels les autres participations et les revenus des immeubles sont constants par rapport aux années précédentes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	85 400,00	85 400,00	85 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	83 162,00	83 162,00	83 162,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	901 300,00	901 300,00	901 300,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	228 995,00	228 995,00	228 995,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	89 800,00	89 800,00	89 800,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	1 402 657,00	1 402 657,00	1 402 657,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 403 157,00	1 403 157,00	1 403 157,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	1 403 157,00	1 403 157,00	1 403 157,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 403 157,00

L'autofinancement prévisionnel reflète, pour un budget voté en équilibre, les ressources propres correspondant à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer obligatoirement le remboursement du capital des emprunts de la dette puis les nouveaux investissements de la commune.

Le total des prévisions des recettes de fonctionnement est de **1 403 157 €**.

3- Les dépenses d'investissement 2023

Pour rappel, les principales dépenses d'investissement 2022 étaient les suivantes :

- étude de faisabilité pour la création d'une ZAE à la Grisière,
- étude de faisabilité pour la création d'une ZAC Habitat,
- acquisition d'un tracteur, d'une faucheuse et d'un broyeur,
- acquisition de matériels et outillages pour les services techniques,
- acquisition de matériels informatiques pour la mairie et les établissements scolaires,
- remplacement de la chaudière de la mairie,
- travaux au restaurant scolaire (isolation acoustique, caisson d'extraction et moustiquaires),
- mur d'enceinte du parc du château,
- travaux de l'église (rapiècement du jambage, dallage, réfection de la toiture de l'auvent mise aux normes de la chambre des cloches),
- réfection du revêtement du terrain polysports,
- réfection de la chaussée et aménagement d'un parking rue de la Tour Moiroux,
- aménagement de la rue Paul Garon,
- mise en sécurité de la mare de Chaponnière,
- création d'un bassin de rétention des eaux pluviales Aux Vignoux.

Le budget 2023 prévoit la poursuite de certains travaux commencés au cours de l'année 2022 et des projets nouveaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
D18	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	25 200,00	33 850,00	33 850,00	59 050,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	48 528,00	83 161,00	83 161,00	131 689,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	629 853,00	595 549,00	595 549,00	1 225 402,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	713 581,00	812 560,00	812 560,00	1 525 941,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	67 273,00	67 273,00	67 273,00
18	Cote de liaison affectation (EIA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	67 273,00	67 273,00	67 273,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	713 581,00	879 833,00	879 833,00	1 593 214,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	713 581,00	879 833,00	879 833,00	1 593 214,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
1 593 214,00					

Les principaux postes de dépenses d'investissement pour 2023 sont :

- l'étude de la ZAC Habitat = 25 200 €
- l'étude de la ZAE la Grisière = 18 000 €
- l'étude de la réhabilitation de la garderie = 15 000 €
- l'acquisition d'un microtracteur = 30 000 €
- l'achat de matériels pédagogiques et informatiques pour les écoles = 14 000 €,
- l'achat de matériel informatique pour la mairie = 6 000 €,
- l'aménagement d'un parcours sportif de santé dans le parc du château = 26 943 € pour les agrès et 103 000 € pour l'aménagement du cheminement,
- des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans différents quartiers = 404 383 €,
- l'acquisition et l'installation du matériel de vidéoprotection = 65 588 €,
- l'agrandissement de la bibliothèque municipale et de la mairie = 165 000 €,
- l'abri du pressoir = 30 000 €,
- des travaux divers de bâtiments = 387 632 €

Le total des prévisions des dépenses d'investissement est de **1 593 214 €**.

4- Les recettes d'investissement 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	43 748,00	138 417,00	138 417,00	182 165,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	43 748,00	138 417,00	138 417,00	182 165,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	172 816,00	172 816,00	172 816,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	546 000,00	546 000,00	546 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	838 816,00	838 816,00	838 816,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	43 748,00	977 233,00	977 233,00	1 020 981,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		20 495,00	20 495,00	20 495,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		10 069,00	10 069,00	10 069,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		30 564,00	30 564,00	30 564,00
TOTAL		0,00	43 748,00	1 007 797,00	1 007 797,00	1 051 545,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						541 669,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 593 214,00

Les recettes propres (autofinancement) et financières servent prioritairement au remboursement du capital des emprunts d'un montant de 71 150.44 € (pour mémoire, 64 628.92 € 2022).

Les recettes financières de l'exercice sont estimées à 69 000 € de FCTVA et 50 000 € de taxes d'aménagement.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 172 816 €.

Le virement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement à celle d'investissement est de 20 495 €.

Les autres principales recettes sont des subventions et des fonds de concours obtenus pour le financement de travaux.

La vente d'un terrain pour la réalisation de la ZAE de la Grisière (400 000 €) et la vente d'un terrain pour la réalisation d'une résidence habitat nouvelle génération pour les seniors (146 000 €) contribuent également à l'équilibre du budget.

Le total des prévisions des recettes d'investissement est de **1 593 214 €**.

III/ Vue d'ensemble du budget 2023

Le Conseil Municipal a voté le budget 2023 au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, avec la reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 403 157 €	1 403 157 €
Section d'investissement	1 593 214 €	1 593 214 €
TOTAL	2 996 371 €	2 996 371 €

IV/ Encours de la dette du budget 2023

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

2018	2019	2020	2021	2022	2023
459 117.24 €	399 140.28 €	337 657.85 €	274 625.26 €	209 996.34 €	143 723.49 €

L'annuité à payer pour l'exercice 2023 s'élève à 71 150.44 €.

Pour rappel, le dernier emprunt a été contracté en 2006.

L'état pluriannuel des emprunts traduit une extinction de la dette en 2026.

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
26001	Salle multisports	47 864.52	47 864.52	47 864.52	47 864.52	11 966.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20161	Refinancement prêt BPBFC	23 285.92	23 285.92	23 285.92	17 464.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL SELECTION		71 150.44	71 150.44	71 150.44	65 329.09	11 966.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

V/ Les principaux ratios

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		274

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1 496 348,0

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	672,1
2	Récettes réelles de fonctionnement / population	637,1
3	Dépenses d'équipement brut / population	749,2
4	Encours de dette / population (2) / (3)	102,4
5	DGF / population	104,4
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45,00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette au total / recettes réelles de fonctionnement (4)	102,32
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	108,75
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) / (3) / (4)	14,37
10	Écart de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) / (4)	0,00

VI/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

GRADÉS OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGÉTAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	9,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	4,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde champêtre chef	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		5,00	9,00	14,00	14,00	0,00	14,00

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01.01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	381	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint d'animation	C	ANIM	378	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint d'animation	C	TECH	367	0,00	A 332-13	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1*	CDD CDD
Agent administratif	C	ADM		0,00	A A	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

Le montant des dépenses du chapitre 012 « **Charges de personnel et frais assimilés** » est estimé à 617 600 € en 2023. Une compensation est prévue en recettes de fonctionnement au compte 6419 (remboursements des arrêts maladie du personnel) à hauteur de 14 000 €.



Le Maire d'HURIGNY,
Dominique DEYNOUX.

Certifié exécutoire
pour avoir été reçu à la Préfecture
le **17 AVR. 2023**

et publié, affiché ou notifié

le **17 AVR. 2023**
Le Maire

Dominique DEYNOUX

